



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 à 19 heures 15

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES.

Présents : Claudie ARSAC, Odile ATHENOUX, Jean-Michel AZEMA, Aimé BARACHINI, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Vanesia FRIZON, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Michel PAULET.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Joëlle DE JAGER donne procuration à M Yvan CAVALLINI. M. Alain FOUQUE donne procuration à M. Aimé BARACHINI. M. David RIBES donne procuration à Mme Patricia DISSET.

Absents excusés : Mmes Marie-José BERGIER et Stéphanie GILENI. MM. Sébastien LESAGE et Jean-Paul RABANIT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N° 2016-023 du 10/10/16 : Travaux d'entretien du fossé avenue de Beaucaire – Société AXIMA – 4.239,90€ H.T.

Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du Pacte Territorial : Aménagement du passage piéton rue de la République / rue des Arènes

Le conseil départemental a décidé de proposer aux communes et groupements de communes un dispositif global d'aide aux collectivités, sous forme de Pacte Territorial appelé à être décliné par contrat territorial avec chacune des collectivités.

Ce soutien du Département se décline en plusieurs dispositifs :

- Traversée d'agglomération
- Monuments historiques
- Equipement rural
- Crédit départemental d'équipement

Une seule opération pourra être aidée par contrat avec validité de 2 ans. Un nouveau contrat pourra être sollicité à l'issue du solde de l'opération du contrat précédent réalisé.

L'opération d'aménagement du passage piéton rue de la République / rue des Arènes pourrait bénéficier du crédit départemental d'équipement avec un taux de subvention de 25% maximum.

Il rappelle que cette opération consiste à créer une traversée piétonne entre les deux rues complétant le maillage piéton pour une liaison continue depuis la mairie jusqu'aux arènes. Cette amélioration de la circulation notamment pour les personnes à mobilité réduite permet un raccourci appréciable entre la rue commerçante, les écoles, la salle communale Jean Jaurès, les arènes.

La commune a eu l'opportunité d'acquérir le foncier qui comporte un bâti de type maison de village en très mauvais état. Le passage sera créé en aménageant une traversée en rez de jardin du bâti, permettant de conserver l'alignement caractéristique des maisons de village de la rue.

Une étude de faisabilité de cette opération intégrant les contraintes techniques fait état d'une estimation financière globale de 63.360,00€ HT.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

D'APPROUVER cette opération d'aménagement pour un montant estimé de 63.360,00€ H.T.

SOLLICITE auprès du conseil départemental une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Crédit départemental d'Equipement.

CHARGE M. le maire des démarches nécessaires à ce dossier.
